

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2022**Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,  
Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL, Joël  
MAIRE, Jean FELTER, Nicole FERRY,  
Sébastien BARTH

Est absent : Yoann GOLLER

Est nommé secrétaire : Jean-Luc DUVAL

**- ORDRE DU JOUR****Vente de bois Tramont parcelle ZL35**

Le conseil accepte la proposition d'achat de l'entreprise LORENERGIE pour l'achat des épicéas contaminés de la parcelle ZL35 située à Fraise.

**Etat d'assiette ONF 2023**

Ce point est reporté pour un prochain conseil, le conseil souhaite plus d'informations à ce sujet.

**Facturation à la commission syndicale poubelle + désherbage cimetière**

Le ramassage des poubelles du cimetière et le désherbage de celui-ci étaient facturés à la commune de Vicherey par la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulinois. A compter de ce jour, ces éléments seront facturés à la commission syndicale des biens indivis de Vicherey Pleuvezain.

**Décision modificative : régularisation chapitre 20**

Suite à une nouvelle demande de subvention et afin de régulariser le chapitre 20, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

2117 op 172 - 350 €

20422 + 350 €

**Vente d'une partie de la parcelle ZI23 à Louis MAIRE**

Le conseil est d'accord sur le principe mais il demande avant de prendre leur décision finale que les travaux soient finis.

**Nouvelle adhésion SMIC88**

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du syndicat Intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS), de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et du Syndicat Mixte Moselle Amont au Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges.

**Location jardins communaux**

Le conseil accepte de louer une partie de la parcelle ZI19 pour y réaliser du jardin uniquement à des habitants de la commune. Il charge le maire d'établir un bail pour la location.

*Pour ceux qui le souhaite, il reste des parties à louer, si vous êtes intéressés, merci de vous adresser en mairie.*

**Divers****Poubelle logement communal**

Suite à la réception de la taxe foncière, la commune s'est rendue compte que les poubelles n'étaient pas facturées aux locataires. De ce fait, à compter de cette année, le conseil a décidé de mettre en place le paiement de la taxe ordure ménagère des logements communaux aux locataires.

